



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09150

Rapport d'inspection - Installation electrique domestique	RI/IRI 6	xistante	
N° de rapport: 23./17-202/06			
Concerne : ∠S contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: Cen Tiblock Calfiel			
Personne sur place:	<u>C</u>		
Adresse de la visite Serre LottBKY 2 - 4925	NON	co Ven	
Date de visite : 02/02/11 Date d'émission : 02/02/11 Références client Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 2 276 bis et dérogations 271 bis 0	NO		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 2 276 bis et dérogations 271 bis 0	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation v	ment :	Juits terminaux :	7+6
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		1	n.a. ou
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		1	
à courant différențiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé		+ *	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		3 4	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		1 ×	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	V
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		7
Les sections des circuits repondent à l'A.M. du 27771301 à delogations	V	1.4.5	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	~	X	
Résistance de dispersion de la prise de terre :	I de l'agent SO	COTEC BELGIUN	l asbl.
Manguements / Notes	PERSONAL SAME SERVICE SAME OF		
VOIR ANNEXE			
The control of the co		LOCAL IN CONTRACT OF THE CONTRACT OF THE	ne escala i d
ger a rece to an a company on a recommend transformation of the company of the co		at the constant of the s	
manage court of a some managed by the manager of the some			RA
<u>Conclusion</u> :		rue out à effectue	verdens S
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain co le délai prescrit par la réglementation en Vigueur. 			ocon
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visit	ature de l'acti	20 .0	l Ni
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen	complémenta	aire est a execute	3(fr)/02
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du	demandeur po	neception	15-
Pour SOCOTEC BELGIUM ASSIL /CUFFARO		1 HAR	> 8
socore Domenico (7132)		A STORY	
		Y	1/2
. /	1 1		NO OFFIARED

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION
Rapport N: U190 23/14000/CF
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de
terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants: eu pen partaut.
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits sulvaites :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 ☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. ☐ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). ☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : CABLE & WW.
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Absence de plan e les hi que she l'instabled à prises recensfier sur plint des print des print des print des fortes de facts de la fact de la contract de partie de poste fixe. A perte de la contract de prises de la certain de prises de la certain de prises de la certain de poste de la certain de la cert
Certains circuits. A CUFFARO
son
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBAI Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be
No section and the section of the se